

53^e CONSEIL DIRECTEUR

66^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 29 septembre au 3 octobre 2014

Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire

CD53/4
24 juin 2014
Original: anglais

ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DU BRÉSIL, DU CHILI ET D'EL SALVADOR

1. L'Article 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé prévoit que le Comité exécutif sera composé de neuf États Membres de l'Organisation élus par la Conférence ou le Conseil directeur pour des périodes qui se chevauchent de trois ans. Un État Membre ne sera pas éligible à réélection au Comité exécutif jusqu'à ce qu'une période d'une année se soit écoulée depuis l'expiration de son mandat.
2. La liste suivante indique la composition du Comité exécutif avec les dates d'expiration des mandats des Membres actuels :

Brésil	septembre 2014
Chili	septembre 2014
El Salvador	septembre 2014
Canada	septembre 2015
Jamaïque	septembre 2015
Paraguay	septembre 2015
Bahamas	septembre 2016
Costa Rica	septembre 2016
Equateur	septembre 2016

3. En vertu de l'Article 4.D de la Constitution, il incombe au Conseil d'élire les États Membres pour remplacer le Brésil, le Chili et El Salvador dont les mandats au Comité expirent à la clôture du Conseil directeur.
4. Une fois les trois États Membres élus, le Conseil pourrait considérer l'adoption du projet de résolution en annexe A.
5. À titre d'information pour le Conseil, le tableau en annexe B indique la composition du Comité exécutif depuis 1992.

Annexes



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

53^e CONSEIL DIRECTEUR

66^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 29 septembre au 3 octobre 2014

CD53/4
Annexe A
Original: anglais

PROJET DE RÉOLUTION

ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DU BRÉSIL, DU CHILI ET D'EL SALVADOR

LE 53^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant à l'esprit les dispositions des articles 4.D et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ; et

Considérant que _____, _____ et _____ ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats du Brésil, Chili et El Salvador,

DÉCIDE :

1. De déclarer que _____, _____ et _____ ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.
 2. De remercier le Brésil, Chili et El Salvador pour les services rendus à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs représentants au sein du Comité exécutif.
-

**COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF
de septembre 1992 à septembre 2016**

PAIS	2015 à 2016	2014 à 2015	2013 à 2014	2012 à 2013	2011 à 2012	2010 à 2011	2009 à 2010	2008 à 2009	2007 à 2008	2006 à 2007	2005 à 2006	2004 à 2005	2003 à 2004	2002 à 2003	2001 à 2002	2000 à 2001	1999 à 2000	1998 à 1999	1997 à 1998	1996 à 1997	1995 à 1996	1994 à 1995	1993 à 1994	1992 à 1993
Antigua-et-Barbuda																								
Argentine																								
Bahamas																								
Barbade																								
Belize																								
Bolivie																								
Bésil																								
Canada																								
Chili																								
Colombie																								
Costa Rica																								
Cuba																								
Dominique																								
El Salvador																								
Équateur																								
États-Unis d'Amérique																								
Grenade																								
Guatemala																								
Guyana																								
Haïti																								
Honduras																								
Jamaïque																								
Mexique																								
Nicaragua																								
Panama																								
Paraguay																								
Pérou																								
République Dominicaine																								
Saint-Kitts-et-Nevis																								
Saint-Vincent-et-les-Grenadines																								
Sainte-Lucie																								
Suriname																								
Trinité-et-Tobago																								
Uruguay																								
Venezuela																								